

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS ASSURANCE VIE ¹ ÉPARGNE VIE SIMPLICITÉ au 01/06/2023

Frais relatifs au produit	
Montant minimal de versement initial	30 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
- Support fonds euros	0,60 %
- Support unités de compte	0,60 %
- Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA ²
Frais de gestion des unités de compte	
Gestion libre	
- Fonds actions ³ (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	NA
- Fonds obligations (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	NA
- Fonds immobilier ⁵ (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	NA
- Fonds diversifiés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	NA
- Actifs non cotés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	NA
- Fonds monétaires (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	NA
Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
- Mode de gestion profilée	1,12 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	0,00%
• Formule Gestion profilée constante	
- Profil d'épargnant épargne vie 20	1,12 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	0,00%
- Profil d'épargnant épargne vie 40	1,12 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	0,00%
• Formule Gestion profilée à horizon	
- Profil d'épargnant épargne vie 20	1,12 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	0,00%
- Profil d'épargnant épargne vie 40	1,12 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁴	0,00%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opérations (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	2 %
Frais de changement de modes de gestion	0 €
Frais d'arbitrage	
- Proportionnels ou forfaitaires	15 €
- Nombre d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 €
Frais sur les versements de rente	3 %
Frais de rachat	0 €

NA : Non applicable.

- Données calculées sur la base des dernières informations connues. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.
- Les frais pour la gestion pilotée ou standardisée sont indiqués dans la rubrique « Frais des supports ».
- La catégorie « Fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.
- Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.
- La catégorie « Fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

Le contrat Épargne vie simplicité a été souscrit par VYV PROTECTION AVENIR auprès de MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF. Ce contrat, conçu par MAIF VIE et VYV PROTECTION AVENIR, est géré par MAIF VIE et proposé par HARMONIE MUTUELLE.

MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782 - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

VYV PROTECTION AVENIR - Société par actions simplifiée au capital de 9 500 000 € et immatriculée à l'Orias sous le numéro 19008179, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09. Siège social : 62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris. RCS Paris 853 494 722.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, n° SIREN 538 518 473, n° LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.